

# Faites avancer vos projets, formez-vous !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs*
15 015	PAC 2015-2020	Réforme de la PAC, première approche des différentes mesures - Polyculture	16 mars	Auch	A
15 025	Installation	Stage collectif à l'installation / Aspects sociaux et juridiques, les risques environnementaux de l'acte d'exploitation	17, 18, 19, 24 et 25 mars	Auch	B
15 021	Commercialisation et Communication	Calculer ses coûts de production et de commercialisation en circuits courts	20 mars, 3 et 17 avril	Auch	A
15 043	Elevage	Améliorer ses pratiques d'alimentation en élevage bovin viande grâce à la méthode Obsalim	20 et 26 mars et 30 novembre	Auch	A
15 014	PAC 2015-2020	Réforme de la PAC, première approche des différentes mesures - Elevages ruminants	23 mars	Auch	A
15 037	Certiphyto - plan Ecophyto	TEST CERTIPHYTO - Décideur en travaux et services	24 mars	Auch	35,00 € (F)
15 041	Agronomie et environnement	Gérer des interventions respectueuses de l'environnement	25 mars et 1er et 22 avril	Auch	A

- Pour consulter le programme des formations ci-dessus :  
- **S'inscrire** et connaître les conditions générales,  
- **Récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,  
se reporter au Catalogue Formation 2014 ou sur le site : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation



#### \* TARIFS :

**A : Ressortissants VIVEA :** Prise en charge possible par votre fonds de formation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'ins-crition. **Autres :** nous consulter.

**B :** Prise en charge par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'ins-crition. **Autres :** nous consulter.

**F :** Tarif ressortissants VIVEA. **Autres :** nous consulter.